

# M. EKLUND S'ADRESSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Le 15 novembre, le Directeur général a présenté le rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a fait ressortir les responsabilités incombant à l'Agence dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, en soulignant qu'elle était résolue et apte à les assumer. On trouvera ci-après des extraits de la déclaration de M. Eklund devant l'Assemblée générale.

"L'Agence", a dit M. Eklund, "entretient avec l'ONU des relations d'un caractère exceptionnel qui s'expriment par la présentation d'un rapport annuel à l'Assemblée générale. En ce qui concerne la mise en œuvre des garanties, l'Agence peut en outre faire rapport au Conseil de sécurité. De plus, son Statut lui commande d'agir "conformément à la politique suivie par les Nations Unies en vue de réaliser un désarmement universel garanti et conformément à tout accord international conclu en application de cette politique." Tel est bien le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires."

"Cette année, l'Agence présente son rapport dans un climat marqué par un regain d'intérêt pour l'énergie atomique et ses incidences. Ce renouveau s'explique surtout par deux événements importants survenus en 1968, à savoir:

- La signature du Traité de non-prolifération;
- La réunion d'une conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève en août."

## GARANTIES

"Les activités de contrôle déployées par l'Agence en matière de contrôle ont continué de s'étendre par suite de l'entrée en vigueur de plusieurs nouveaux accords de garanties. Désormais, tous les Etats Membres d'Amérique latine, d'Extrême-Orient, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, qui exécutent des programmes nucléaires, sont liés avec elle par des accords de ce genre."

"Un autre événement remarquable a été la demande présentée par le Gouvernement mexicain en vue de soumettre aux garanties de l'Agence toutes les activités nucléaires du pays, conformément au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. C'est la première fois que l'Agence se voit invitée à contrôler toutes les activités nucléaires d'un Etat Membre, présentes et futures."

"Enfin, plusieurs Etats Membres, notamment le Canada, les Etats-Unis et la Norvège, notifient désormais à l'Agence les transferts de matières nucléaires hors de leur territoire. Il est probable que d'autres pays suivront cet exemple."

## LE TRAITE DE NON-PROLIFERATION

"Avant et pendant la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue en septembre, beaucoup de pays ont insisté pour que l'Agence commence immédiatement de se préparer aux responsabilités croissantes qui lui incombent dans le cadre du Traité de non-prolifération. Au cours de ces derniers mois, elle a étudié en détail les dispositions du Traité et leurs diverses incidences juridiques, techniques, administratives et financières. Depuis octobre, des groupes de consultants détachés par plusieurs Etats Membres s'efforcent, en collaboration avec des membres du personnel de l'Agence, de définir et de préciser les objectifs et modalités des opérations de contrôle fondées sur le système de garanties en vigueur."

"Les opérations doivent avant tout tenir judicieusement compte des trois considérations suivantes : être efficaces, inspirer confiance sur le plan international et ne pas gêner l'industrie nucléaire ni lui imposer une charge excessive. Les grandes lignes d'un modèle d'accord relatif aux garanties actuellement à l'étude s'inspirent de ces considérations."

"Il est probable que les études et réalisations scientifiques et techniques vont acquérir une importance décisive tant pour la mise au point détaillée des modalités d'application des garanties que pour l'élaboration des principes généraux qui régiront le système de garanties dans l'avenir. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu pour la première fois certains Etats Membres consacrer des sommes élevées à des travaux de recherche et de mise au point dans le domaine des garanties. L'Agence suit de près les efforts déployés sur le plan national de façon à en tirer des avantages immédiats et substantiels pour ses propres opérations de contrôle."

"Je n'ignore pas", a dit le Directeur général, "que la mise en oeuvre d'un système de contrôle international entraînera des dépenses qui peuvent paraître inquiétantes. Or, plusieurs facteurs contribueront certainement à les réduire. Les gouvernements des pays avancés dans le domaine nucléaire qui exécutent d'importants programmes d'énergie d'origine nucléaire, constateront qu'il est de leur intérêt d'établir leurs propres systèmes de gestion des matières nucléaires et leurs propres contrôles, lesquels pourront non seulement faciliter l'application des garanties de l'Agence, mais aussi aider en fin de compte à en réduire le coût. En outre, il est probable que la taille des diverses usines soumises aux garanties augmentera considérablement et que, de ce fait, leur contrôle exigera des effectifs relativement moins nombreux. Tous ces facteurs tendront à diminuer les besoins en personnel et en ressources financières."

"Pour toutes les questions relatives au désarmement, il importe, à mon avis, au plus haut point que l'Agence n'intervienne qu'après reçu des Etats Membres l'assurance que les mesures proposées sont acceptables. Dans ce domaine, il est plus que jamais nécessaire d'avancer avec précaution. Le rythme du progrès doit être dicté par des consultations approfondies et continues entre les Etats Membres et l'Agence si l'on veut parvenir à des solutions acceptables pour tous. Le Traité de non-prolifération pose des problèmes qui ne peuvent être résolus que dans une atmosphère de confiance; il ne pourra devenir la pierre angulaire du désarmement atomique que si cette confiance est maintenue et renforcée".

#### AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

A propos des articles IV et V du Traité de non-prolifération M. Eklund a déclaré: "Dans ces articles importants, les principales puissances nucléaires s'engagent à promouvoir la coopération et à favoriser les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment dans les régions du monde qui sont en voie de développement."

"Permettez-moi de rappeler que depuis 1958 l'Agence encourage l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'emploi des méthodes nucléaires dans les pays en voie de développement, au moyen d'un programme d'assistance technique qui, comme je l'ai déjà signalé à l'Assemblée générale, a fait l'objet d'un examen d'ensemble au cours de l'année dernière. En exécutant ce programme, elle se heurte comme toutes les autres organisations de la famille des Nations Unies à une très grande difficulté, celle de réunir les fonds nécessaires pour donner suite à une fraction plus importante des demandes d'assistance techniquement bien fondées. J'estime qu'il est de mon devoir d'appeler l'attention de l'Assemblée sur cet état de choses avant d'aborder l'examen des incidences que l'article IV du Traité aura pour l'Agence."

"L'énergie nucléaire s'est définitivement imposée comme concurrente rentable des combustibles fossiles pour la production d'électricité dans les pays industrialisés. Il semble que l'expansion actuelle de l'énergie d'origine nucléaire ne soit freinée que par le fait que les carnets de commande des fabricants sont entièrement remplis. Les délais de livraison de certains composants commencent à s'allonger sensiblement."

"A présent, les centrales nucléaires exploitées, en construction ou à l'état de projets dans le monde entier, représentent une puissance globale de l'ordre de 133 000 MW(e), dont 2000 MW(e) seulement, soit à peine 1,5%, seront installés en dehors des pays industrialisés d'Amérique du Nord ou d'Europe occidentale, de l'Union soviétique et du Japon. Ce fait est dû aux caractéristiques techniques inhérentes à cette forme d'énergie."

"Néanmoins, les régions en voie de développement comptent d'ores et déjà des pays qui réunissent les conditions indispensables à la construction de centrales nucléaires et en construisent effectivement; tel est le cas

pour l'Inde, le Pakistan et l'Argentine. Dans d'autres régions, la consommation d'énergie augmente à un rythme si rapide que le besoin en centrales de grande puissance se fera probablement sentir dans un avenir relativement proche."

"Or, pour répondre à ce besoin, il faudra investir des capitaux très importants dont les pays en voie de développement ne disposent pas jusqu'à présent."

"C'est là un grave problème, qui comporte deux aspects principaux, à savoir:

a) La question du financement international qui revêt une importance dont les membres de cette Assemblée sont particulièrement conscients après les nombreuses discussions sur les sources de financement extérieures du développement économique, qu'il s'agisse du PNUD, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'ONUDI, du Fonds de développement, du BIRD et de l'AID, ou encore, du vaste programme d'assistance que représente la prochaine Décennie du développement;

b) La question des priorités nationales, c'est-à-dire dans quelle mesure un pays en voie de développement est disposé à financer un programme d'énergie d'origine nucléaire qui doit naturellement se rattacher ou plutôt s'intégrer à un plan de développement général."

"L'attitude des organismes de financement internationaux dépendra dans une forte mesure, sinon en totalité, de la solution donnée à cette question des priorités."

"Au cours des onze années de son existence, l'Agence a accumulé une riche documentation sur la manière dont la technologie nucléaire peut contribuer à l'essor économique et scientifique de pays à divers stades de développement. En 1967, elle a procédé à une étude complète de ses activités pour trouver les moyens d'augmenter son aide aux pays en voie de développement, mais elle n'a toujours pas obtenu de fonds supplémentaires à cette fin. Depuis des années, les contributions des Etats Membres au Fonds général de l'Agence, qui constitue la principale source de financement de son programme d'assistance technique, restent au même niveau, alors que le coût moyen de l'aide fournie sous forme de bourses, de services d'experts ou de matériel, a augmenté depuis 1962 d'au moins 22%. Cette disproportion entre les ressources et l'intérêt croissant que les pays en voie de développement manifestent pour l'énergie nucléaire est illustrée par le fait qu'en 1952 l'Agence était en mesure de satisfaire près de 90% des demandes de services d'experts et de matériel qui lui étaient adressées, alors qu'en 1968 ce chiffre est tombé à moins de 30%. Les projets techniquement bien fondés ne font guère défaut, mais en fait les moyens de les mettre en œuvre diminuent."

"Il est indispensable de réunir des fonds beaucoup plus importants qu'actuellement si l'on veut que l'article IV du Traité contribue efficacement à promouvoir les applications de l'énergie et des techniques nucléaires."

"Les discussions prolongées dont les incidences techniques du Traité ont fait l'objet à la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires semblent indiquer à la fois que de nombreux pays craignent de perdre les avantages possibles de l'énergie d'origine nucléaire et de la science atomique et qu'ils souhaitent pouvoir attribuer une priorité plus élevée aux questions relatives à l'énergie nucléaire dans le cadre de leurs programmes de développement. Ces sentiments se reflètent dans plusieurs résolutions que cette conférence a communiquées à l'Assemblée. En septembre dernier, la Conférence générale de l'Agence a adopté dans ce même esprit une résolution où elle invite le Conseil des gouverneurs à réexaminer les bases statutaires de la composition du Conseil et à lui soumettre les résultats de cette analyse lors de sa prochaine session."

#### FOURNITURES DE MATIERES NUCLEAIRES

Le Directeur général a fait état de plusieurs travaux que l'Agence exécute déjà pour faciliter, selon les termes mêmes de l'article IV du Traité, "... un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques." "Au cours des premières années, a-t-il précisé, trois puissances nucléaires avaient mis à la disposition de l'Agence des matières renfermant au total plus de 5000 kg d'uranium-235. Plusieurs autres pays ont offert des matières brutes. Les prix auxquels ces matières peuvent être obtenus sont en règle générale identiques aux prix pratiqués sur le territoire des pays producteurs; cependant, les Etats Membres n'ont utilisé qu'une très petite fraction de cette réserve de combustible nucléaire, principalement à des fins de recherche. L'Agence dispose toujours d'un service international d'approvisionnement en combustible nucléaire; à supposer que toutes ses conditions de fourniture soient aussi favorables que celles qui sont faites dans les accords bilatéraux, ce service pourrait en outre offrir une sorte de garantie internationale assurant à une usine nucléaire un approvisionnement en combustible pendant toute la durée de son exploitation. Il serait aussi facile de l'adapter aux besoins des grands ensembles énergétiques nucléaires."

#### UTILISATION PACIFIQUE DES EXPLOSIFS NUCLEAIRES

"S'inspirant de la résolution dans laquelle l'Assemblée générale se félicite du Traité de non-prolifération, et des vues exprimées à la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, la Conférence générale de l'Agence a adopté en septembre 1968 une résolution où elle souligne qu'elle peut jouer efficacement le rôle de l'"organisme international approprié" prévu pour fournir des services relatifs à l'utilisation pacifique des explosifs nucléaires. J'ai donc entrepris des études sur les moyens que l'Agence devrait employer pour s'acquitter de cette tâche. Il ne faut pas oublier que les puissances nucléaires devront encore étudier le problème pendant plusieurs années avant qu'il soit possible d'employer les explosifs nucléaires dans des travaux de génie civil. Cette technologie en est encore à son stade initial, mais l'Agence est parfaitement consciente des avantages qu'elle promet à longue échéance."